

LES ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

Je consens de mon plein gré à participer aux actions portées par la CPTS Ondaine Forez.

J'atteste que j'ai reçu une explication concernant l'objet social de l'association, les projets de santé et les actions déclinées par l'association. j'ai été informé(e) de ce qu'on attend de ma part, on m'a donné le temps et l'occasion de poser des questions et toutes ont reçu une réponse satisfaisante

Je m'engage à participer à au moins une mission par an. la participation entend la préparation des actions, leur réalisation ainsi que leur évaluation

Je m'engage à venir à au moins une assemblée générale tous les deux ans

Je m'engage à posséder une adresse mon Sisra, à utiliser pour communiquer au sein de la CPTS

LES ENGAGEMENTS DE LA CPTS

Transparence des missions et des évolutions des projets de santé

Développer les pratiques collaboratives dans un cadre pluri-professionnel

Ne pas utiliser les données et informations des adhérents à des fins commerciales

Réaliser au moins deux communications annuelles dont à minima une assemblée générale pour évaluer ensemble le bon fonctionnement de la CPTS

Faire respecter la charte d'engagement ainsi que le règlement intérieur

LES VALEURS QUI NOUS UNISSENT

Préambule

La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) regroupe les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser - à leur propre initiative - autour de projets de santé pour répondre à des problématiques communes. C'est avant tout un rassemblement de tous les volontaires acteurs de santé, du social, du médico-social, visant à améliorer la prise en charge de la santé de notre population, en renforçant les échanges, le décloisonnement, la coordination entre les professionnels.

Collaboration

Travailler de concert avec un ou plusieurs autres professionnels à la déclinaison commune du projet de santé.

Bienveillance

Disposition d'esprit inclinant à la compréhension, l'indulgence envers autrui afin d'oeuvrer conjointement à la santé des habitants

Partage

L'idée de partage, un nouvel esprit éthique, c'est transcender la vision individuelle pour aboutir à une vision commune et mieux se coordonner pour gagner en efficience

Cohesion

Propriété d'un ensemble dont toutes les parties sont



CPTS ONDAINE -FOREZ

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
Ondaine - Forez

CHARTE D'ENGAGEMENT



CPTS ONDAINE-FOREZ

Pour nous contacter:

flashez le code ci-dessous

nous écrire à : cptsondaineforez@gmail.com

0664885502



SCAN ME



BULLETIN D'ADHESION



REGLEMENT INTERIEUR

QUI PEUT Y ADHERER ?

Tout professionnel de santé et acteur du social et du médico-social qui oeuvre sur le territoire défini de la CPTS Ondaine-Forez;

Toute structure d'exercice coordonnée en soins primaires, équipe de soins primaires, maison de santé pluridisciplinaire, centre de santé

Toute structure sociale ou médico-sociale ayant toute ou partie de leur activité sur le secteur géographique et représentées par une personne mandatées.

COMMENT ADHERER ?

Conformément au statut, la demande d'adhésion est faite à un membre du bureau et doit être agréé selon les statuts par le conseil d'administration

Chaque membre règle une cotisation dont le montant est décidé chaque année par le conseil d'administration.

Le montant de cette cotisation peut être différent pour les structures et les membres adhérents à titre individuel.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION - LES COLLEGES

Les administrateurs sont élus pour 3 années par chaque collège parmi leurs membres. Ces administrateurs sont rééligibles. Il existe :

Des collèges de soins primaires pour chacune des professions de santé de soins primaires

Un collège de soins secondaires composé de médecins de spécialité hors médecine générale

Un collège de structures sociales et médico-sociales

Chaque collège peut se réunir librement sur proposition de ses administrateurs.

LA QUALITE DE MEMBRE SE PERD PAR :

- démission notifiée par lettre recommandée au Président de l'Association sans délai de préavis requis
- radiation pour non-paiement de la cotisation
- radiation en cas de motif grave entraînant le remise en question du bon fonctionnement de l'association type condamnation juridique, radiation de l'Ordre concerné, non respect des règles d'éthique et de confidentialité énoncé dans la charte d'engagement
- décès